

Image not found or type unknown



Est ce que l'huissier peut me saisir alors que je perçois le rmi

Par **astrid67**, le **05/10/2009** à **11:20**

Bonjour, j'ai une facture de gaz impayée .
celle ci est chez l'huissier est ce que il peut m'obliger a payer ?

je suis au rmi , j'ai un enfant de 4 ans que j'élève seule, des retard de loyer et des factures de laboratoires impayées.

je suis dans un appartement que j'arrivais a payer tant que je travaillais mais avec le rmi je n'arrive plus a suivre , heureusement je vais bientôt déménager ! mes loyers seront moins élevés et je pourrais régulariser mes factures .

- 1 est ce que l'huissier peut m'obliger a payer ?
- 2 est ce que il peut me saisir ?
- 3 est ce que je peux lui demander d'attendre jusqu'au déménagement ?

Par **jeetendra**, le **05/10/2009** à **11:30**

[fluo]FEDERATION CRESUS[/fluo]
7, rue Sedillot BP 8
67064 STRASBOURG
03.90.22.11.34

[fluo]UDAF du Bas-Rhin[/fluo]

19-21 rue du Faubourg National
BP 70062
67067 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 52 89 89

Bonjour, contactez l'une de ses deux Associations, ils vous aideront à trouver une solution à vos difficultés financières, tenez bon, cordialement